



DÉCISION
N°2018-05-18

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Festival ElectroChic #2

**Subvention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)
dans le cadre du programme d'aide aux festivals de musiques actuelles 2018.**

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière d'habitat pour attribuer les subventions pour la création logements ;

Vu le budget en cours ;

Parmi ses nombreux programmes d'aide, la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) accompagne les manifestations qui favorisent la création et la diffusion d'œuvres nouvelles.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a présenté un dossier de demande de subvention pour la 2ème édition du Festival ElectroChic. Le festival de musique électro-pop a eu lieu du 15 au 17 mars 2018, dans les communes de Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles. La demande de soutien financier de l'intercommunalité concernait les actions et coûts portés par Versailles Grand Parc au bénéfice de tous les partenaires du festival à savoir : la communication, l'encouragement à la circulation des publics et le volet enseignement musical (artiste associé, intervention au Conservatoire et workshop public).

La SACEM a accordé une subvention de 1.500 € pour cette première demande.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à percevoir la subvention en fonctionnement accordée par la SACEM pour l'édition 2018 du Festival ElectroChic ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *de rappeler que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *d'inscrire les recettes correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 74 : « dotations et participations », nature 7478 : « autres subventions » ;*
- 5) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 6) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 17 mai 2018.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :

23/05/2018

de l'affichage le : *23/05/2018*

retiré de l'affichage le : *22/06/2018*

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Pour le Président et par délégation,

[Signature]
Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-20180518CULT-AU

Numéro de l'acte : 20180518CULT

Date de décision : jeudi 17 mai 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Décision n°2018-05-18 portant sur le Festival ElectroChic #2
Subvention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre du programme d'aide aux festivals de musiques actuelles 2018.

Classification : 8.9 - Culture

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 23/05/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180517-20180518CULT-AU

Document principal : 2018 05 18 Subvention SACEM pour ElectroChic 2018.pdf

Historique :

23/05/18 10:27	En cours de création	
23/05/18 10:29	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:29	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:29	En cours de transmission	
23/05/18 10:29	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:34	Accusé de réception reçu	

